

Page 1 de 4

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : LIQUID LAUNDRY DETERGENT

UTILISATION RECOMMANDÉE: DÉTERGENT À LESSIVE ÉCONOMIQUE

RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION : NE PAS UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE NON CONFORME À

L'INFORMATION SUR SON ÉTIQUETTE.

MARQUE SUR L'ÉTIQUETTE : PROLINE

FDS N° 200605529P CODE N° 101100090

U S CHEMICAL 316 HART STREET WATERTOWN, WI 53094 USA

U S CHEMICAL 3755 LAIRD ROAD MISSISSAUGA, ONTARIO L5L 0B3 CANADA

N^O D'URGENCE MÉDICALE : 1-866-923-4913 USA N^O D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT : 1-800-424-9300 USA

N° POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-800-558-9566 (DE 8 H À 17 H HNC DU LUN AU VEN)

ADRESSE INTERNET: WWW.USCHEMICAL.COM

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION: LÉSIONS OCULAIRES (CATÉGORIE 1),

IRRITATION CUTANÉE (CATÉGORIE 2)

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE MOT-INDICATEUR : DANGER PICTOGRAMMES : CORROSION



MENTIONS D'AVERTISSEMENT : Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures chimiques et des gants de protection résistants aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Laver rigoureusement les mains et les zones affectées après toute manipulation du produit.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer à grande eau. S'il se produit une irritation cutanée qui persiste, chercher de l'aide médicale. Enlever les vête ments contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements sans avis médical. Si la personne est consciente, lui donner à boire jusqu'à une tasse de lait ou d'eau, selon la tolérance, pour diluer le produit chimique. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et la garder dans une position confortable, lui permettant de respirer. COMMENCER À ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS. APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN. NUMÉRO D'URGENCE: 1-866-923-4913

Entreposage : Garder le contenant bien. Garder sous clé.

Élimination : Éliminer le continu conformément à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.

DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS : Sans objet DANGERS PHYSIQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS : Sans objet

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT DANGEREUX	Nº CAS	% EN POIDS
TRIDÉCETH-3	78330-21-9	13,3
LAURETHSULFATE DE SODIUM	9004-82-4	2,8
TRIÉTHANOLAMINE	102-71-6	1.5

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT, É.-U. : VOIR LA SECTION 15 SUR LA LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT INDIVIDUAL POUR LES NOMS CHIMIQUES.



LIQUID LAUNDRY DETERGENT

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Page 2 de 4

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES, S'IL Y A LIEU ET SI FACILEMENT RÉALISABLE. CONTINUER À RINCER PENDANT AU MOINS 15 MINUTES.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : RINCER À GRANDE EAU. S'IL SE PRODUIT UNE IRRITATION CUTANÉE QUI PERSISTE, CHERCHER DE L'AIDE MÉDICALE. ENLEVER LES VÊTE MENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. EN CAS D'INGESTION : RINCER LA BOUCHE À L'EAU. SI LA PERSONNE EST CONSCIENTE, LUI DONNER À BOIRE JUSQU'À UNE TASSE DE LAIT OU D'EAU, SELON LA TOLÉRANCE, POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE.

INHALATION: AUCUNE MESURE PRÉCISE DE PREMIERS SOINS N'EST REQUISE.

NUMÉRO D'URGENCE 1-866-923-4913

SYMPTÔMES / EFFETS LES PLUS IMPORTANTS : PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS OCULAIRES ET DES IRRITATIONS CUTANÉES. PEUT CONDUIRE À LA CÉCITÉ SANS L'ADMINISTRATION IMMÉDIATE DE PREMIERS SOINS. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : AUCUNE CONNUE.

NOTE AU MÉDECIN: APPELER LE 1-866-923-4913 POUR DE L'AIDE DANS LE TRAITEMENT DES EXPOSITIONS.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS CHIMIQUES: CORROSIF POUR LES YEUX ET IRRITANT POUR LA PEAU. ININFLAMMABLE. DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE COMBUSTION: OXYDES DE CARBONE, SOUFRE ET AUTRES ÉMANATIONS.

MÉTHODES: LE CHOIX D'UN EXTINCTEUR ET DES MÉTHODES D'EXTINCTION DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE ET DU TYPE DE L'INCENDIE.

ÉQUIPEMENT: PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL COMPLET EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

COTE NFPA: SANTÉ: 3/INFLAMMABILITÉ: 0/RÉACTIVITÉ: 0/RISQUE SPÉCIAL: S/O

EXTINCTEURS APPROPRIÉS : EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, DIOXYDE DE CARBONE (CO2) OU TYPE DE MOUSSE APPROPRIÉ POUR L'EXTINCTION D'INCENDIES.

EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS: AUCUNE RESTRICTION EN FONCTION DES DANGERS CHIMIQUES.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ DE LA ZONE.
PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS DES BOTTES DE CAOUTCHOUC. VOIR LA
SECTION 8. ASSURER L'AÉRATION DE L'AIRE, SI BESOIN EST. FAIRE ATTENTION DE NE PAS
GLISSER. SE LAVER RIGOUREUSEMENT APRÈS LE NETTOYAGE.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EMPÊCHER QUE LE DÉVERSEMENT ENTRE DANS LES TUYAUX D'ÉVACUATION, LES ÉGOUTS PLUVIAUX OU LES EAUX DE SURFACE. EMPÊCHER LA CONTAMINATION DES EAUX ET DES SOLS.

MÉTHODES DE NETTOYAGE: ON PEUT NETTOYER LES PETITS DÉVERSEMENTS EN LES ESSUYANT ET EN LES RINÇANT AVEC DE L'EAU. POUR LES PLUS GRANDS DÉVERSEMENTS, ON DOIT LES ENDIGUER AFIN DE LES CONFINER. POMPER LES MATIÈRES DÉVERSÉES DANS UN CONTENANT DE DÉCHETS ÉTIQUETÉ OU LES ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE INERTE PUIS LES RAMASSER AVEC UNE PELLE. APRÈS LE CONFINEMENT DU DÉVERSEMENT, RINCER LA ZONE À L'EAU ET SUIVRE LES PROCÉDURES HABITUELLES DE NETTOYAGE.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. INDIQUER AU PERSONNEL L'UTILISATION ADÉQUATE, LES DANGERS, LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES DE PREMIERS SOINS. ÉVITER L'INHALATION OU L'INGESTION DU PRODUIT ET TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. NE PAS GOÛTER AU PRODUIT NI L'AVALER. ENLEVER ET LAVER LES VÊTEMENTS ET ARTICLES CHAUSSANTS CONTAMINÉS AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. DES RÉSIDUS DU PRODUIT PEUVENT RESTER DANS LES CONTENANTS VIDES. MANIPULER LE CONTENANT AVEC PRÉCAUTION POUR ÉVITER DE L'ENDOMMAGER.

ENTREPOSAGE: GARDER LE CONTENANT BIEN. GARDER SOUS CLÉ. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS UN LIEU SEC, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL. PROTÉGER DU GEL. PROCÉDER RÉGULIÈREMENT À LA ROTATION DES STOCKS. ÉLOIGNER DES ALIMENTS ET DES BOISSONS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Page 3 de 4

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES DE L'EXPOSITION : TRIDÉCETH-3 = AUCUN

LAURETHSULFATE DE SODIUM = AUCUN

TRIÉTHANOLAMINE = TOLÉRANCE POIDS TOTAL (ACGIH): 5 MG/M3

CONTRÔLES TECHNIQUES: UNE AÉRATION GÉNÉRALE DE LA PIÈCE EST ADÉQUATE.

PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX: LUNETTES DE SÉCURITÉ ANTI-ÉCLABOUSSURES CHIMIQUES.

MAINS: GANTS DE PROTECTION RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES (DE CAOUTCHOUC OU DE NÉOPRÈNE).

VOIES RESPIRATOIRES: RESPIRATEUR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH ET LA MSHA SI LES LIMITES

D'EXPOSITION SONT DÉPASSÉES.

PIEDS: DES ARTICLES CHAUSSANTS DE PROTECTION.

CORPS: PORTER UN VÊTEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.

MESURES D'HYGIÈNE: A MANIPULER CONFORMÉMENT AUX NORMES D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ. ENLEVER ET LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION.LAVER RIGOUREUSEMENT LES MAINS ET LES ZONES AFFECTÉES APRÈS TOUTE MANIPULATION DU PRODUIT. FOURNIR DES INSTALLATIONS ADÉQUATES POUR RINCER OU LAVAGE DES YEUX ET LE CORPS EN CAS DE CONTACT OU DANGER D'ÉCLABOUSSURE.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: LIQUIDE BLEU

ODEUR: CITRON

CONCENTRATION pH: 10.2

ph en solution de 2 500 ppm : Non disp.

pH AU TAUX DE DILUTION : NON DISP.

ÉTAT PHYSIQUE: LIQUIDE

DENSITÉ RELATIVE (EAU) : 1,014

HYDROSOLUBILITÉ : COMPLÈTE PRESSION DE VAPEUR : NON DISP.

DENSITÉ DE VAPEUR : NON DISP.

VISCOSITÉ: LÉGÈREMENT VISQUEUX

R: NON DISP. SEUIL OLFACTIF: NON DISP.

: NON DISP. COEFF. DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU): NON DISP.

AUTRES DONNÉES : NON DISP.

POINT D'ÉBULLITION: AUCUN

TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE : NON DISP.

LIMITES D'EXPLOSION (LIE/ LES): AUCUN

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : NON DISP.

TAUX D'ÉVAPORATION : NON DISP.

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : NON DISP.

POINT INITIAL/LIMITES D'ÉBULLITION: NON DISP.

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : NON DISP.

AUTRES DUNNEES : NON DISP

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ: AUCUN DANGER. Stabilité chimique : Stable.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : AUCUNE CONNUE. NE SE POLYMÉRISERA PAS.

CONDITIONS À ÉVITER : TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 1.6 °C (35 °F) OU SUPÉRIEURES À 49 °C (120 °F).
MATIÈRES À ÉVITER : LE MÉLANGE DIRECT AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES. MÉLANGER

UNIQUEMENT AVEC DE L'EAU.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : AUCUN DANS DES CONDITIONS NORMALES.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION: YEUX, PEAU, INGESTION, INHALATION,

DONNÉES SUR LES VOIES D'EXPOSITION : AUCUNES DONNÉES D'ESSAI CL50 OU DL50 POUR LE MÉLANGE. EFFETS/SYMPTÔMES AIGUS POUR LA SANTÉ

YEUX : PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS OCULAIRES. PEUT CAUSER DES DOULEURS, DES ROUGEURS ET LE LARMOIEMENT.

PEAU : PROVOQUE DES IRRITATIONS CUTANÉES. PEUT CAUSER DE L'INCONFORT, LE DESSÈCHEMENT DE LA PEAU ET DES ROUGEURS.

INGESTION: PROVOQUE DES BRÛLURES ET DE GRAVES LÉSIONS DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC.

INHALATION: PEUT AVOIR DES EFFETS CORROSIFS SUR LE NEZ, LA GORGE ET LES VOIES RESPIRATOIRES.

EFFETS CHRONIQUES ET AUTRES EFFETS: AUCUNS MUTAGÈNES DE CELLULES GERMINATIVES, SENSIBILISANTS CUTANÉS, SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES, TOXINES REPRODUCTIVES OU DANGERS D'ASPIRATION À RAPPORTER.

ORGANES CIBLES SPÉCIFIQUES (CAS ISOLÉS OU RÉPÉTÉS): AUCUN CONNU.

MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ : ATEMIX (VOIE ORALE - RAT) = SUPÉRIEUR À 2 000 MG / KG CARCINOGÈNES : AUCUN CARCINOGÈNE À SIGNALER À L'ACGIH, À L'IARC, AU NTP NI À L'OSHA .

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Page 4 de 4

DONNÉES ÉCOLOGIQUES : L'OSHA N'APPLIQUERA PAS LES EXIGENCES D'INFORMATION DANS LA SECTION 12, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE MATIÈRE NE RELÈVE PAS DE SA COMPÉTENCE.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION: ÉLIMINER LE CONTINU CONFORMÉMENT À TOUTES LES LOIS ET À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES. CONSULTER LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES POUR LES RESTRICTIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES. GÉRER LES DÉCHETS CHIMIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE INSTALLATION APPROUVÉE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. RINCER À FOND LE CONTENANT AVEC DE L'EAU AVANT DE S'EN DÉBARRASSER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES LOCAUX EN VIGUEUR. VEUILLEZ RECYCLER LE CONTENANT VIDE DANS LA MESURE DU POSSIBLE. VOIR LA SECTION 8 POUR LES CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / IMDG / IATA / TMD : NON RÉGLEMENTÉ

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

QUANTITÉ À DÉCLARER - CERCLA DE L'EPA : NON

ENREGISTREMENT EPA: NON

STATUT À L'INVENTAIRE (LES/LIS - CANADA) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS (TSCA - É.-U.) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. DANGEREUX SELON L'OSHA : OUI. VOIR LA SECTION 8 AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

TENEUR EN PHOSPHORE: 0,00 %

PROPOSITION 65: NON

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 DE LA LOI SARA : VOIR LA SECTION 2 QUANT AUX

CATÉGORIES DE RISQUES DU SGH. PRODUITS CHIMIQUES - SARA 313 : NON

DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT : CE PRODUCT CONTIENT :

EAU/7732-18-5. TRIDÉCETH-3/78330-21-9. LAURETHSULFATE DE SODIUM/9004-82-4.

XYLÈNESULFONATE DE SODIUM/1300-72-7, TRIÉTHANOLAMINE/102-71-6

COV: 0,80 % LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE SE FOND SUR LA NORME DU CONSEIL CALIFORNIEN ARB.

16. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PRÉPARATION : 3-6-24 **PRÉPARÉ PAR :** CR SECTION RÉVISÉE : 16 **ABRÉVIATIONS :** NON DISP. = NON DISPONIBLE S/O = SANS OBJET

AVIS AU LECTEUR

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ À PARTIR DE SOURCES CONSIDÉRÉES TECHNIQUEMENT FIABLES. IL NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE, ÉNONCÉE OU TACITE, DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS. LES CONDITIONS RÉELLES D'USAGE ET DE MANUTENTION SONT HORS DU CONTRÔLE DU VENDEUR. L'UTILISATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL POSSÈDE TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES, EN REGARD DE SON UTILISATION PARTICULIÈRE, ET QU'IL RESPECTE TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, DES ÉTATS ET MUNICIPAUX.